



**Arrêté portant autorisation de voirie et de circulation
2024-005 VOIP
Hydrocurage et inspection des réseaux d'assainissement**

Le Maire de la commune de Cabrières d'Avignon,

Vu le C.G.C.T. et notamment les articles L 2213.1 à L2213.6,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière du 15 juillet 1974 et notamment la 8^{ème} partie,

Vu la demande en date du 16 avril 2024 de la société SASU MP3D pour le compte de l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse afin d'effectuer les travaux suivants : Campagne d'hydrocurage et d'inspection des réseaux d'assainissement.

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent pendant la durée des travaux.

ARRETE

Article 1 – du 24 avril au 30 décembre 2024, l'entreprise SASU MP3D est autorisée à opérer sur les voies de la commune afin de procéder à la campagne d'hydrocurage et d'inspection des réseaux d'assainissement implantés sur la commune de Cabrières d'Avignon.

Article 2 – la signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux afin de protéger la sécurité des riverains et usagers de cette voie.

Adresse : SASU MP3D
267 rue André Boule
30100 Alès
Téléphone : 04 66 25 20 08

Article 3 - Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 - Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes, sise 16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 09.

Article 5 - Madame la secrétaire de mairie, Monsieur le commandant de gendarmerie, Entreprise SASU MP3D, le Garde Champêtre de la commune sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Notification sera faite à l'intéressé.

Affiché le 24.04.2024

Fait à Cabrières d'Avignon 23 avril 2024

Le Maire
Delphine Cresp

